

## **Règlement des brevets du CC Gap 2018**

Le 7 avril 2018 le Club Cyclotouriste de Gap organise un brevet randonneur mondial de 200 Km et un brevet fédéral de 100 km.

Le 21 avril 2018 il organise un brevet randonneur mondial de 300 km.

Les opérations de départ et d'arrivée s'effectuent à l'adresse suivante : gymnase Lafaille, rue du Cdt Dumont 05000 Gap

### **Horaires**

Brevet de 200 km :

Horaires de départ : le 07/04/2018 de 07 à 8h00

Horaires d'arrivée : le 07/04/2018 jusqu'à 20h30

Brevet de 100 km :

Horaires de départ : le 07/04/2018 de 08 à 09h00

Horaires d'arrivée : le 07/04/2018 jusqu'à 16h00

Brevet de 300 km

Horaires de départ : le 21/04/2018 de 06 à 07h00

Horaires d'arrivée : de 15h12 à 02h00 (le22/04)

### **Droits d'inscription :**

Licenciés FFCT : 5 €

Autres : 7 €

Gratuité pour les mineurs

### **Identification des participants**

La manifestation est ouverte à tous les pratiquants cyclotouristes.

Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours aux lieux de contrôles intermédiaires ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

### **Accueil des mineurs**

La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, d'une autorisation parentale ou du tuteur légal et d'un certificat médical d'aptitude de moins de 6 mois.

### **Assurance**

Tous les participants licenciés à une fédération sportive et non licenciés y compris les étrangers doivent être assurés par des garanties conformes aux dispositions des articles L.321-1 et L.331-9 du Code du sport

### **Comportement routier**

Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle. Il ne bénéficie en aucun cas d'une priorité de passage.

Il se doit :

- d'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur,
- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières
- de porter le gilet de haute visibilité en cas de circulation nocturne et de mauvaises conditions de visibilité
- La responsabilité personnelle de la participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

### **Equipement des cycles**

Les cycles utilisés par les participants sont mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en bon état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

### **Port du casque**

Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé. Il est obligatoire pour tous les mineurs.